

<http://snes-aude.fr/spip.php?article302>



Stage départemental : Agir collectivement dans son établissement

- Formation syndicale - Stages -



Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2023

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Une éducation nationale de qualité face aux projets libéraux-conservateurs de Macron et Attal

– Quel collège et quel lycée pour la formation et l'émancipation des élèves ? Comment faire TRM commun malgré le pacte ?...

Des droits individuels mais une défense commune statutaire

- Quels droits et quel avenir pour les AED et les AESH ?
- Où en sont la classe exceptionnelle et la protection sociale ?...

Stage de formation syndicale : un droit à utiliser !

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures.

Organisé par le SNES-FSU Montpellier sous l'égide de l'IRHSES (organisme de formation agréé), ce stage est ouvert à tous les agents publics, syndiqué.es ou non, titulaires ou non-titulaires, aux enseignant.es, psy-EN, CPE, AED, AESH, dans la limite de 12 jours par an et par personne de formation syndicale.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés aux syndiqué.es.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Remplissez une [demande de congé de formation syndicale](#) au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le 18 décembre 2023**.

[Signalez-nous votre inscription par mail.](#)